



08 JUN 2018
Conakry, le

Le Ministre

A Monsieur le Ministre de
l'Economie et des Finances
Conakry

Objet : Demande de Dérogation pour la Passation des Marchés par entente directe des Travaux d'Urgence d'Assainissement de la ville de Conakry.

Monsieur le Ministre,

Suite à la réunion tenue le mardi 05 juin 2018 relative à l'envahissement des rues de Conakry par les tas d'ordures par le fait des premières pluies ayant entraîné des soulèvements populaires dans certains quartiers de la capitale, Monsieur le Premier Ministre a instruit de mettre en place un programme d'urgence d'assainissement.

Ces travaux relatifs aux activités d'assainissement sont extraits du Plan global d'urgence sur l'ensemble des voiries urbaines de Conakry élaboré par les services techniques du Ministère des Travaux Publics.

Ces activités portent sur les opérations ci-après :

- Curage des caniveaux ordinaires
- Curage des caniveaux spécifiques
- Curage des ouvrages sous chaussées
- Curage des avaloirs
- Désensablage
- Transfèrement des produits de curage à la décharge

Conformément aux instructions qui nous ont été données de favoriser l'emploi jeune par la méthode Haute Intensité de Main d'Œuvre



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail Justice Solidarité

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

Conakry, le 11 JUIN 2018

N° _____ /MEF/CAB/DNMP/2018

1143

LE MINISTRE

A

Monsieur le Ministre
des Travaux Publics

CONAKRY

Objet : Autorisation pour le recours à la procédure
d'entente directe pour la passation du marché
relatif aux travaux d'urgence d'assainissement
de la ville de Conakry.



Monsieur le Ministre

Par lettre n°0376/MTP/CAB/CP/2018 en date du 08 juin 2018, vous avez bien voulu solliciter une autorisation pour la passation par entente directe du marché cité en objet.

La motivation invoquée pour recourir à cette procédure est l'urgence impérieuse liée à la réalisation des activités ci-après :

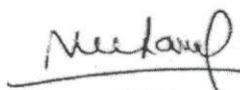
- le curage des caniveaux ordinaires ;
- le curage des caniveaux spécifiques ;
- le curage des ouvrages sous chaussées ;
- le curage des avaloirs ;
- le désensablage ;
- le transfèrement des produits de curage à la décharge.

Je note que le marché y afférent estimé à neuf milliards six cents millions, sera exécuté par la méthode de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) à travers un effectif de 100 jeunes par quartier.

Tenant compte de ce qui précède, je vous autorise à procéder par la procédure d'entente directe pour la passation du marché relatif à la réalisation des activités envisagées par votre Département.

Vous voudrez bien instruire vos services techniques concernés de prendre l'attache de la Direction Nationale des Marchés Publics, pour la négociation et la mise en forme du contrat.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.


Mamadi CAMARA

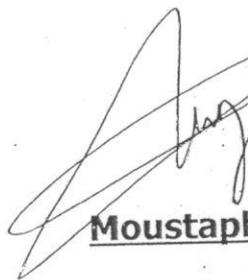


(HIMO), cent (100) jeunes par quartier pour un effectif total de 13.100 jeunes seront mobilisés.

Ces différentes activités dont le montant de la 1ère tranche s'élève à 9 600 000 000 GNF (Neuf Milliards Six Cent Millions de francs guinéens) sont inscrites au budget 2018 de la Direction Nationale de l'Entretien Routier financé par le Fonds d'Entretien Routier FER.

De ce qui précède et conformément aux articles 37 et 38 du code des Marchés Publics, je voudrais solliciter votre accord pour l'autorisation de la procédure accélérée de passation des marchés par entente directe.

Veillez agréer Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Moustapha NATE



SOCIETE DE GESTION ET DE CONSTRUCTION Sarl.

Dixinn Stade 28 Septembre Dixinn Conakry Guinée

FACTURE N°03 /SOGICO/2018

DOIT : Direction Nationale de l'Entretien Routier à l'Entreprise **SOGICO SARL** pour le paiement du décompte N°02, relatif aux **Travaux d'Urgence d'Entretien, d'Assainissement et de Curage des caniveaux de la voirie de Conakry**, suivant le contrat: N°..... /TUG/O/FER/DNER/2018

Montant du Contrat (TTC)	4 290 000 000	GNF
Montant du Décompte (HT).....	2 165 380 000	GNF
Montant TVA 18%.....	389 768 400	GNF
Montant du Décompte (TTC).....	2 555 148 400	GNF
Montant retenue de garantie(10%) :	255 514 840	GNF
Précompte(50% TVA).....	194 884 200	GNF
Remboursement de l'avance du démarrage (50%) :.....	429 000 000	GNF
Net à payer :.....	1 675 749 360	GNF

Arrêté la présente facture N°03 à la somme de : **Un Milliard Six Cent Soixante Quinze Millions Sept Cent Quarante Neuf Mille Trois Cent Soixante (1 675 749 360 GNF) Francs Guinéens.**

Conakry, le 28 Juin 2018

La Directrice Générale

The stamp is circular with the text 'SOGICO SARL' around the top edge, 'LE GERANT' in the center, and '1848 CONAKRY' around the bottom edge.

Nowai Simone KOUROUMA

FACTURE N°03 /AJM-SARLU/2018

DOIT : Direction Nationale de l'Entretien Routier à la **SOCIETE :AJM- S**
pour le paiement du décompte N°02, relatif aux **Travaux d'Ur**
d'Entretien, d'Assainissement et de Curage des caniveaux de la voirie de
Conakry, suivant le contrat: N°0011/TUG/O/FER/DNER/2018

Montant du Contrat (TTC)	5 310 000 000	GNF
Montant du Décompte (HT).....	2 555 600 000	GNF
Montant TVA 18%.....	460 008 000	GNF
Montant du Décompte (TTC).....	3 015 608 000	GNF
Montant retenue de garantie(10%) :	301 560 800	GNF
Précompte(50% TVA).....	230 004 000	GNF
Remboursement de l'avance du démarrage (50%) :.....	531 000 000	GNF
Net à payer :.....	1 953 043 200	GNF

Arrêté la présente facture N°03 à la somme de : **Un Milliard Neuf Cent Cinquante**
Trois Millions Quarante Trois Mille Deux Cent (1 953 043 200 GNF) Francs
Guinéens.

Conakry, le 28 Juin 2018

Le Directeur Général


Marcio CABRAL

A.J.M
Camayenne-Commune de Dixinn
Immeuble FOFANA/BP:6318
Conakry-République de Guinée
+224 625 560 281